



---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 1<sup>er</sup> novembre 2012**

---

**1. ADMINISTRATION (Raymond Bron)**

**Personnel**

Après avoir terminé avec succès le CFC d'agente d'exploitation en 2010, Madame Castori Novoa vient d'obtenir son brevet fédéral de concierge, à l'issue de cours suivis en emploi.

Cette réussite témoigne non seulement d'un engagement et d'une ténacité remarquables de la part de notre collaboratrice, elle permet aussi d'envisager pour les années à venir une organisation plus structurée de notre secteur de conciergerie.

La Municipalité s'en réjouit.

**2. BATIMENTS COMMUNAUX (Philippe Flückiger)**

**Maison Villageoise - Cuisinière**

Deux plaques en fonte de la cuisinière de la Maison villageoise se sont fendues. En cas d'utilisation - la Maison villageoise étant régulièrement louée avec la cuisine - ces plaques, par la chaleur, vont continuer à se casser et laisser apparaître les corps de chauffe. Dès lors, les utilisateurs courent le risque d'électrocution.

Nous nous sommes adressés à une entreprise locale qui avait déjà procédé, il y a une dizaine d'années, au remplacement d'une plaque. Sur son conseil, nous avons fait appel au fournisseur qui, vu l'ancienneté de la cuisinière, dispose du matériel nécessaire à la réparation.

Le devis reçu pour le remplacement de ces deux plaques s'élève à Fr. 4'065.15.

La Municipalité a porté à la connaissance de la Commission des finances la dépense urgente et imprévue de moins de Fr. 5'000.--, en application du préavis municipal n° 01-2011, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 15 septembre 2011.

Au vu de l'urgence de l'exécution de ces travaux, nous avons passé commande et cette dépense sera enregistrée dans le compte 351.3156.00 Entretien de matériel spécialisé.

### **3. Ecoles (Jean-Pierre Sterchi)**

#### **ASICE – Parascolaire**

Le CoDir de l'ASICE avait entrepris ces derniers temps des démarches en vue d'analyser la possibilité d'une intégration de notre structure parascolaire par l'EFAJE qui est le réseau officiel du Gros-de-Vaud. Le directeur de ce dernier a rendu un rapport à la suite d'une visite de l'ensemble des espaces et infrastructures de l'APEMS de Cugy et environs.

Concernant plus particulièrement le site de Cugy, il est mentionné notamment ceci : « ... il n'est pas possible d'avoir une structure pour écoliers qui « mélange » des élèves du Primaire et du Secondaire. D'autre part, se pose la question de la pertinence de disposer d'une structure pour des élèves du secteur primaire dans un bâtiment dévolu à des élèves du Secondaire. ».

La solution proposée est la recherche d'un nouvel espace permettant un accueil parascolaire du Primaire et même une structure en deux espaces pour le Primaire I (1 à 4 Harmos) et une autre pour le primaire II (5 à 8 Harmos).

La conclusion de cette analyse est la suivante : «... Je ne peux pas vous donner un préavis favorable quant à l'intégration de vos réfectoires au sein de l'EFAJE. ».

Le CoDir de l'ASICE, face à ce constat peu encourageant, va devoir tenir compte rapidement des commentaires basés sur des aspects plutôt techniques et fonctionnels plus que pédagogiques. Une mesure incontournable consistera à séparer la cantine scolaire destinée aux élèves du Secondaire de l'APEMS, de celle destinée aux élèves du Primaire. Des solutions devraient être trouvées pour août 2013, au sein du périmètre de l'établissement scolaire.

Ce n'est que lorsque cette étape sera réalisée, qu'une nouvelle approche du réseau de la région du Gros-de-Vaud sera tentée.

#### **Manifestations - Union des sociétés locales (USL)**

Le comité de l'Union des sociétés locales s'est étoffé et compte actuellement six membres. Cet effectif renforcé permet à l'USL de prévoir une fête au village en 2013 ; elle aura lieu vraisemblablement en juin.

Outre ce projet, deux autres manifestations sont prévues, soit :

- le vendredi 11 janvier 2013, l'apéritif du Nouvel An ;
- le jeudi 7 mars, la journée récréative des seniors.

### **4. Ordures ménagères (Roland Karlen)**

#### **Déchets**

Conformément à votre décision du 27 septembre dernier, et après que notre règlement ait reçu la validation des autorités cantonales, notre commune introduira la taxe au sac dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le samedi 8 décembre, la Municipalité organisera à la déchetterie de Praz-Faucon, avec l'appui de GEDREL, une matinée d'information à l'intention des habitants, sur ce nouveau système d'élimination et de financement des déchets.

Une information officielle, accompagnée de l'invitation à cette journée, sera envoyée à mi-novembre, à chaque ménage de Cugy.